

Compte rendu SNPTES du CT du 24 juin 2021

Ordre du jour

Informations du président	2
Point 1 : Approbation du PV du CT du 20 mai 2021 et du CT extraordinaire du 31 mai 2021 (sous réserve) (avis)	2
<i>Vie Institutionnelle</i>	3
Point 2 : Création du service universitaire d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SOIP) de l'université de Lorraine (avis).....	3
Point 3 : Organisation de la direction du budget et des finances de l'université de Lorraine : mise en place d'une cellule « inventaire » et d'une cellule expérimentale « justifications » (avis).....	3
Point 4 : Modification du règlement intérieur du pôle scientifique Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique - M4 (avis).....	3
Point 5 : Recours au vote électronique pour les élections des représentants des personnels dans les conseils de l'établissement - 1er semestre 2021/2022 (information)	3
<i>Ressources Humaines</i>	4
Point 6 : Prolongation de la phase d'expérimentation du télétravail ponctuel (avis)	4
Point 7 : Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels des personnels (avis)	4
Point 8 : Revalorisation du régime indemnitaire de la filière sociale (avis).....	4
<i>Divers</i>	5
Point 9 : Suivi des propositions et avis du CT du 20 mai 2021 (information)	5
Point 10 : Questions diverses.....	5

Vos 3 représentants SNPTES sont présents.

Informations du président

Covid-19 : la rentrée est prévue à la normale avec des jauges à 100 %. Personnels et étudiants seront équipés en masques selon les consignes sanitaires applicables. La vaccination des étudiants sera encouragée par la communication.

Des **fraudes aux élections universitaires** (mars 2021) ont été relevées parmi les candidats et électeurs étudiants, avec l'usage de faux (déclarations de candidature), le vol de matériel de vote, et des cas d'usurpation d'identité, justifiant des dépôts de plainte individuels.

En même temps que ses questions diverses, le SNPTES a demandé, avec le soutien unanime des autres organisations syndicales, **l'ajout à l'ordre du jour du financement du CET par les composantes et services**. Aucune information officielle n'a été diffusée.

Après recherche, le président indique qu'à minima ce point a fait l'objet d'un vote d'orientation budgétaire en juillet 2020 pour une application sur le budget 2022 (au titre des congés de 2020-2021). Le président relève que cette décision budgétaire n'est pas du ressort du CT, et il n'inscrit pas le point à l'ordre du jour. Nous constatons pourtant le manque d'information des responsables et des gestionnaires, et la multiplication des difficultés rencontrées par les collègues concernant le temps de travail et la prise de congés, en lien direct avec la perspective de ce financement CET. Pour le SNPTES, la mise en application de cette décision, disparate selon les entités, soulève des problèmes qui relèvent de la compétence du CT voire du CHSCT. *Voir notre communiqué du 1.07.2021*

Le président et la direction de l'établissement rappellent en tout état de cause que les n+1 ou les gestionnaires n'ont pas autorité pour poser arbitrairement des congés à la place de l'agent. La pose de congés dans Agatte est à l'initiative de l'agent.

Point 1 : Approbation du PV du CT du 20 mai 2021 et du CT extraordinaire du 31 mai 2021 (sous réserve) (avis)

Des corrections mineures sont apportées.

Vote : 10 pour

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Vie Institutionnelle

Point 2 : Création du service universitaire d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SOIP) de l'université de Lorraine (avis)

Le nouveau service est régi par les articles du Code de l'éducation sur les services communs, sans en être un. Un comité stratégique lui offre un espace de débat et d'ouverture avec d'autres acteurs du secteur.

Le SNPTES comprend l'intérêt de revoir l'organisation de ce service, précédemment peu lisible. La répartition des activités était déjà effective.

VOTE : 9 pour dont le SNPTES, 1 abstention.

AVIS FAVORABLE

Point 3 : Organisation de la direction du budget et des finances de l'université de Lorraine : mise en place d'une cellule « inventaire » et d'une cellule expérimentale « justifications » (avis)

L'inventaire doit prendre en compte tous les biens immobiliers (nécessitant investissement et amortissement), en particulier les équipements scientifiques, dont l'achat est parfois réparti sur plusieurs lignes budgétaires. L'absence de suivi (**rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable** = sur facture) fait l'objet d'une réserve dans la certification des comptes de l'UL, que doit lever le travail de cette cellule.

La cellule expérimentale « justifications » appuiera les entités bénéficiant d'un **projet financé**, (FEDER, ANR, CPER ...) nécessitant un travail spécialisé de justification des dépenses du projet, complexe et lourd. Comme certaines justifications n'ont pas commencé, il semble logique d'appuyer les structures qui ont du mal à les gérer.

La formalisation de ces cellules et l'accompagnement des entités semblent justifiés par la complexité croissante de ces problématiques vécues dans les directions, composantes et laboratoires.

VOTE : 8 pour, 2 abstentions

AVIS FAVORABLE

Point 4 : Modification du règlement intérieur du pôle scientifique Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique - M4 (avis)

La mise à jour ne pose pas de problèmes particuliers.

VOTE : 10 pour

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 5 : Recours au vote électronique pour les élections des représentants des personnels dans les conseils de l'établissement - 1er semestre 2021/2022 (information)

La tenue de ces élections doit être sécurisée dans le calendrier. (Un report impliquerait une administration provisoire.) Dans l'hypothèse de mesures sanitaires restrictives, un rétroplanning de mise en place du vote électronique nécessite une décision dès à présent. C'est ce qui motive le choix du président de recourir au vote électronique, dont les modalités seront présentées à l'avis du Comité Technique.

Ressources Humaines

Point 6 : Prolongation de la phase d'expérimentation du télétravail ponctuel (avis)

Le télétravail ponctuel n'a pas pu être expérimenté en raison des circonstances sanitaires, une nouvelle phase d'expérimentation est donc proposée.

VOTE : 8 pour, 2 contre

AVIS FAVORABLE

Point 7 : Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels des personnels (avis)

Ces lignes directrices organisent la réunion de groupes de travail proposant un classement au président. Cet examen collégial, avec des représentants des personnels, limite l'effet de la perte de compétence de la CPE. Au cours des deux groupes de travail préparatoires et de ce CT, le SNPTES a proposé nombre de clarifications et de modifications pour favoriser le traitement équitable et déontologique de toutes les candidatures, ainsi que la seule prise en compte de la valeur et du parcours professionnels pour l'attribution des promotions. Ces améliorations nous permettent de voter pour ce texte.

VOTE : 7 pour, 3 contre

AVIS FAVORABLE

Point 8 : Revalorisation du régime indemnitaire de la filière sociale (avis)

L'université fait le choix d'appliquer cette revalorisation inscrite dans une Note de service du MESRI, prévue au 1^{er} janvier 2020.

Pour le SNPTES, le choix de l'établissement est dans la logique du PPCR ; il porte une revalorisation légitime de la filière et évite un décrochement de la rémunération de ces collègues. A l'UL, il est appliqué aux titulaires et aux contractuels ce dont on ne peut que se féliciter.

VOTE : 10 pour

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Divers

Point 9 : Suivi des propositions et avis du CT du 20 mai 2021 (information)

Pour rappel :

Création de la filiale de l'Université de Lorraine : nouvel examen.

Avis du Comité Technique du 20 mai 2021 : **Défavorable à l'unanimité**

Décision du Conseil d'Administration du 1er juin 2021 : **Favorable.**

Le SNPTES déplore, dans cette nouvelle occasion, l'absence de toute démarche de dialogue malgré la circulaire relative aux comités techniques dans les établissements publics de l'État : « **Ce délai offre également un temps que l'administration doit chercher à mettre à profit pour une concertation supplémentaire avec les représentants des personnels.** ».

Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Avis du Comité Technique du 20 mai 2021 : Réputé donné (**pas d'avis**)

Décision du Conseil d'Administration du 1er juin 2021 : **Favorable.**

Le SNPTES attend des actions concrètes plutôt que des engagements verbaux.

Point 10 : Questions diverses

SNPTES :

Travaux à venir sur l'île du Saulcy

Des travaux d'envergure sont programmés :

- Bâtiment D (SHS et ex MIM) avec rénovation passive - 6.6 M€ financés par France Relance- puis restructuration interne - moitié du bâtiment financé à hauteur de 6.6 M€ - Une demande a été faite au CPER pour la partie SHS.
- Extérieurs du Saulcy avec un nouveau plan de circulation. Les études sont en cours. Le financement a été demandé dans le CPER pour mi 2022 et se monte à 8 M €.
- IUT pour rénovation passive, Bat A ALL, Bat A (là où se trouve la Salle Ferrari) mais réalisés plus tard, la demande a été faite dans le CPER.
- Réoccupation du bâtiment B (bout du U à gauche de l'entrée) pour aménagement provisoire pour DPSE et DVUC.

Le SNPTES regrette que tous ces travaux aient été exposés oralement par le DGS sans documents car ils impliquent des conséquences pour les services concernés et l'organisation du travail.

On a également appris que le stationnement sur le campus du Saulcy sera à terme réservé aux personnes autorisées uniquement.

Coût de la prestation démarche "fonctions support" par un prestataire extérieur (UNSA) :

Marché de 282 284 euros pris en charge par le Ministère (!!)

Devenir du site de l'INSPE Montigny (CGT-SUD) :

3000 m2 libérés vont être rendus à l'Etat mais l'INSPE garde les m² qu'elle utilise. Un cloisonnement reste à faire avant cette dévolution.